

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 9 avril 2024 à 19h30 en session ordinaire**

Convoqués : 15 élus + 1 agent

Présents : Antony ARNDT, Pierre BEROD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise De JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien PATRICE-MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétariat de mairie : Camille BEURAERT

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

• **ORDRE DU JOUR :**

- **DELEGATIONS / DECISIONS DU MAIRE**

- **DELIBERATIONS :**

- 1- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 5 mars 2024
- 2- Approbation du compte de gestion du trésorier 2023
- 3- Approbation du compte administratif 2023
- 4- Affectation des résultats
- 5- Vote du budget primitif 2024
- 6- Vote des taux d'imposition 2024
- 7- Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants
- 8- Délégation au Maire pour représenter la commune au TA pour le dossier SEGUIER c/ Commune de Boffres
- 9- Mise à jour des délégués pour le syndicat AYGUO
- 10- Espace Loisir et jeunesse : Etude technique préliminaire
- 11- Adhésions de communes au SAIGC

- **Questions diverses**

- **Date du prochain conseil municipal**

• **CR : Délégations et Décisions du maire** : sans

• **CR : APPROBATIONS, DELIBERATIONS & DECISIONS :**

Points abordés et commentaires	Décisions
1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal <i>Remarques :</i> prise en compte remarques / CR du 05/03 dans le PV du 09/04	Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour 0 contre 0 abstention - APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 05/03/2024, par 14 voix pour 0 contre 0 abstention (seuls les élus présents lors du conseil suscité sont autorisés à délibérer) Délibération n°14-2024, annexe 1 du Procès-Verbal du conseil, disponible sur site internet https://www.boffres.fr/

- COMMUNE DE BOFFRES -

<p>2- Compte de gestion 2023 Bilan des opérations comptables et patrimoniales 2023 Vérification de la cohérence du compte de gestion 2023 émis par le comptable du trésor avec la situation de l'exercice clos émis par la commune</p>	<p>Après présentation des budgets primitifs de l'exercice 2023 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, Le conseil municipal, considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, - APPROUVE l'état de compte de gestion 2023, par 15 voix pour 0 contre 0 abstention, Délibération n°15-2024 et extrait du « compte de gestion 2023 » en annexe 2 du PV</p>
<p>3- Compte administratif 2023 Hors de la présence de Hubert JUGE, Maire, et sous la présidence de Jean RIAILLON, 1er adjoint, le conseil municipal examine et vote le compte administratif 2023 Après le vote, le maire rejoint le conseil.</p>	<p>Synthèse du Compte Administratif 2023 Fonctionnement : Dépenses : - 407 352.05 € Recettes : + 785 535.87 € <i>Dont : Recettes de l'exercice : + 564 968.13 €</i> <i>Résultat antérieur reporté : + 220 567.74 €</i> Résultat de clôture : + 378 183.82 € Investissement : Dépenses : - 340 126.65 € <i>Dont : Dépenses de l'exercice : - 242 776.77 €</i> <i>Résultat antérieur reporté : - 97 349.88 €</i> Recettes : + 265 377.49 € Résultat de clôture : - 74 749.16 € <i>Reste à réaliser (2023) : - 26 877.02 €</i> <i>Besoin total de financement : - 101 626.18 €</i> Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - APPROUVE l'état de compte administratif 2023, par 14 voix pour 0 contre 0 abstention, Délibération n°16-2024 et document « présentation budgétaire » en annexe 3 du PV</p>
<p>4- Affectation des résultats Présentation du tableau récapitulatif de l'affectation du résultat 2023</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - APPROUVE l'affectation des résultats, par 15 voix pour 0 contre 0 abstention Délibération n°17-2024 et document « présentation budgétaire » en annexe 4 du PV</p>
<p>5- Budget primitif 2024 Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du budget primitif 2024 voté par chapitre. Il présente la synthèse par chapitres et les projets d'investissements pour 2024.</p>	<p>Le budget BP 2024 s'établit comme suit : Fonctionnement : DEPENSES : 804 374.64 € RECETTES : 804 374.64 € Investissement : DEPENSES : 567 885.22 € RECETTES : 567 885.22 € TOTAL : 1 372 259.86 € Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - APPROUVE le budget primitif pour les dépenses en fonctionnement, par 15 voix pour 0 contre 0 abstention, - APPROUVE le budget primitif pour les recettes en fonctionnement, par 15 voix pour 0 contre 0 abstention, - APPROUVE le budget primitif pour les dépenses en investissement, par 15 voix pour 0 contre 0 abstention, - APPROUVE le budget primitif pour les recettes en investissement, par 15 voix pour 0 contre 0 abstention, Délibération n°18-2024 et document « présentation budgétaire » en annexe 5 du PV</p>

<p>6- Taux d'impôts direct locaux : A la suite de la suppression de la taxe d'habitation (TH) prévue par la loi n° 2019-1479 du 28/12/2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019, entre 2020 et 2022, puis 2023. <i>Remarques :</i> Il apparaît depuis ces dernières années une baisse progressive des dotations de l'Etat et une augmentation significative des charges de la collectivité. Le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut être réévalué de + 0.24 % suivant les règles de l'article 1636 B du CGCT</p>	<p>Mr le maire propose au conseil que les taux d'impositions locaux qui restent fixés pour 2024 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taxe foncière sur le bâti à 31,92 %, - Taxe foncière sur le non bâti à 54,67 % <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - VOTE les taux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 31.92% pour la TFPB ✓ 54.67% pour la TFPNB ✓ 8.42% pour la TH <p>par 15 voix pour 0 contre 0 abstention,</p> <p>Délibération n°19-2024 et document « présentation budgétaire » en annexe 6 du PV</p>
<p>7- THLV : taxe d'habitation sur les logements vacants <i>Remarques :</i> Le parc LV est important (INSEE ~ 65, Impôt ~ 20) et impacte les autorisations de PC, La commune peut instaurer une THLV à compter de 2025.</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - VALIDE la mise en place de la THLV à partir de 2025, par 15 voix pour 0 contre 0 abstention,</p> <p>Délibération n°20-2024 et tableau « Critères et Taux de la taxe d'habitation sur les logements vacants » en annexe 7 du PV</p>
<p>8- Délégation au Maire pour représenter la commune au TA M Le Maire rappelle que la commune fait l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif contre la délibération n°59-2023 du CM, autorisant un échange de parcelles emportant modification d'une partie du tracé du chemin rural <i>Remarques :</i> Ce sont presque 20 recours depuis 2005 par Mr Séguier ou ses représentants, tous déboutés, mais induisant une dépense aux frais du contribuable (+ de 50k€)</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, - DONNE délégation au Maire pour représenter la commune en justice et signer tout document se rapportant à cette affaire. par 15 voix pour 0 contre 0 abstention,</p> <p>Délibération n°21-2024, annexe 8 du PV</p>
<p>9- Mise à jour des délégués AYGUO Suite erreur dans délibération 09_2024, modification des délégués communaux au syndicat AYGUO</p>	<p>Sont proposés :</p> <p><u>Titulaires :</u> RIAILLON Jean et JUGE Hubert <u>Suppléant :</u> VEY Pierre Jean</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - VALIDE les délégués titulaires et le délégué suppléant, par 15 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>Délibération n°22-2024, annexe 9 du PV</p>
<p>10- Espace Loisir et jeunesse : Etude technique préliminaire SDEA07 La prestation SDEA, subventionnée à hauteur de 50%, comprend la prise en charge de l'étude terrain, la rédaction AO et des pièces écrites, l'AMO, la maîtrise d'œuvre globale du projet</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - VALIDE la réalisation d'une étude par le SDEA (Syndicat de Développement, d'Equipement et d'Aménagement), - DONNE délégation à Mr le Maire pour signer tout document se rapportant à la convention de prestation, par 15 voix pour 0 contre 0 abstention,</p> <p>Délibération n°23-2024, annexe 10 du PV</p>

11- Adhésions au SAIGC (SIVU d'Aide à l'Informatique de Gestion Communale) Les communes adhérentes du SIVU doivent approuver (L5211-18 du CGCT) l'adhésion des communes de Saint-Julien en Saint-Alban (canton du Pouzin) et de Pailharès (canton du Haut Vivarais)	Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - VOTE l'adhésion des communes de Saint-Julien en Saint-Alban et de Pailharès, par 15 voix pour 0 contre 0 abstention, Délibération n°24-2024, annexe 11 du PV
---	--

• **Questions diverses :**

❖ **Aide communale pour la reprise du bar tabac**

L'aide financière de la région s'entend si cofinancement de la commune (mini 10 % des dépenses éligibles). Une délibération en ce sens avait été prise par l'ancienne municipalité avec une aide plafonnée à 2 000 euros (délibération numéro 19.018)

❖ **Compte rendu point voirie**

- La commission « Travaux-Voirie » s'est réunie le 23/03 (7 élus présents) pour une visite village (travaux faits et à venir)
- Avancement : curages fossés, plantation arbres Nord, élagages (2,5km), toiture ancien lavoir, terrassement réserve incendie (installation réserve à venir et clôture), récupérateur eau de pluie, ...

❖ **Compte rendu de la commission espace jeunesse et loisir :** Visite du site avec les services techniques CCRC et du SDEA07

❖ **Compte-rendu de la commission cantine (avancement) :** Présentation de trois devis pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

Mme Françoise de JOUSSINEAU demande des précisions. M Brice JULIEN rappelle l'historique du projet et la nécessité de faire appel à un bureau d'étude compétent pour engager sa responsabilité et pour dimensionner au plus juste les investissements

Le devis le moins élevé est retenu, pour un montant maximum de 4000 € HT

Les crédits étant prévue au budget, Monsieur le Maire peut signer le devis

❖ **Compte rendu rencontre ADT, EPIC OT Rhône Crussol et CAUE (label village de caractère)**

Le 21 mars, rencontre avec Myriam VAUTHIER (CAUE), Thierry BOUTEMY (ADT) et Mmes WAGON et GLEIZOL (OT Rhône Crussol).

- Processus de labélisation et délais d'obtention
- Missions du CAUE, en phase avec les préconisations de l'ADT et l'OT Rhône Crussol.
- Etude de programmation, planning et étapes budgétaires à définir

❖ **Point CCRC : zoom sur le vote des budgets (Conseil Communautaire du 28/03)**

Résultats Compte de Gestion du budget 2023 :

- **Fonctionnement :** recettes / 27 577 360€, dépenses / 23 035 401€
- **Investissement :** recettes / 4 905 652€, dépenses / 5 857 444 €
- **Remarques :**

- Les charges de personnel s'établissent à 21 % des dépenses réelles de fonctionnement. Près de 8 % d'augmentation / 2022 (dont augmentation du point d'indice de la fonction publique).
- Le seuil de remboursement de la dette est passée en dessous du seuil des cinq ans (hypothèse que la totalité de l'épargne soit consacrée au remboursement).

Budget Primitif 2024 :

- **Fonctionnement** : 28 836 714.04€
- **Investissement** : 12 029 519.54€
- **Remarques** :
 - Investissements budgétisés : voirie communales 1 970 000€, déviation 1 515 000€, voirie communautaire 736 000€, aménagements locaux Décalog, futur siège de la CCRC 647 000€, travaux nécessaires à la piscine de Guilhaud-Granges 225 000€. Certains investissements sont différés
 - Fiscalité : pas d'augmentation des taux des taxes (Cotisation Foncière des entreprises, Taxe Foncière sur le bâti et non-bâti, Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.
 - Un budget 2024 en équilibre et de rigueur sur la dépense, pas d'emprunt en 2024

❖ **Calendrier 2024 des évènements de la commune**

Antony, adjoint en charge présente le programme des festivités.
Tableau à jour en **annexe 13** du PV

❖ **Location sous-sol des Erables**

Le sous-sol des Erables est composé de caves et d'une pièce pour y accéder.
Un artisan coutelier souhaite y installer son activité (travail du fer à froid et du bois, pas de forge, pas de gêne pour accès autres caves). Un montant de location est fixé à 100 euros par mois (charges comprises, soit électricité et eau).

❖ **Elections européennes du 09/06/2024**

Via directives des services de l'Etat, les panneaux d'affichage seront prochainement installés et fournitures disponibles (bulletins et enveloppes). Un tableau d'astreinte est en cours de création.

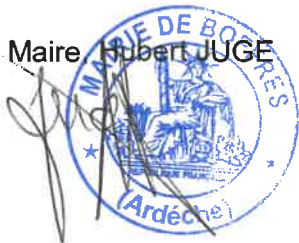
• **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Rendez-vous pour le prochain conseil le **21/05/2024**, salle du conseil en mairie, 19h30, ouvert au public

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Vu pour être affiché le 12/04/2025, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT.

Le Maire, Hubert JUGE



Le secrétaire de séance, Jean RIAILLON

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the text 'Le secrétaire de séance, Jean RIAILLON'.

